

L'Administration communale de Welkenraedt recrute
un ouvrier polyvalent – conduite du tracteur et autres (permis C/CE)

Vous disposez d'un permis de conduire C/CE (ou à défaut le permis G) ?

Prêt à rejoindre nos équipes comme ouvrier polyvalent, affecté notamment à la conduite et la maintenance d'engins tels le tracteur communal, le camion, la balayeuse ?

N'hésitez pas à envoyer votre candidature (CV + motivation) à Monsieur Vincent BASTIN, gestionnaire RH, par e-mail sur vincent.bastin@4840.be ou à l'adresse de l'Administration communale, rue de l'Ecole n° 6 à 4840 Welkenraedt.

Les CV seront réceptionnés **jusqu'au lundi 2 novembre 2026** au plus tard.

Vous veillerez à envoyer, en annexe, une copie de votre permis de conduire.

Vous serez chargé de :

- Conduire le tracteur communal et l'utiliser dans toutes les circonstances exigées (entretien des haies, des bords de route, des avaloirs, etc.), de même que d'autres engins comme un camion ou une balayeuse.
- Assurer l'entretien régulier du tracteur ainsi que de l'ensemble des équipements et accessoires pouvant y être attelés, en veillant à leur bon état de fonctionnement et à leur disponibilité permanente pour le service, et assurer le suivi quotidien de leur entretien
- Effectuer des tâches diverses, en fonction des besoins, dans les différents domaines d'activités gérés par le service technique communal.

Qualités attendues :

Passionné par la mécanique et la conduite de véhicules techniques, vous êtes méticuleux, appliqué, respectueux, assertif, ponctuel et polyvalent. Attentif à votre sécurité et à celle des personnes qui vous entourent, vous faites preuve de droiture, de réserve, de discrétion, de respect des réglementations et de la hiérarchie.

Date d'entrée : engagement rapide

Permis de conduire, diplômes et expérience :

Est exigé le permis C/CE ou, à défaut, le permis G.

Est demandée, mais pas exigée, une qualification en lien avec la mécanique (2^e degré de l'enseignement secondaire)

Ou : titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2^{ème} degré et en lien avec l'emploi considéré.

Ou : certificat d'apprentissage homologué par la Communauté Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'IFAPME et en lien avec l'emploi considéré.

Votre échelle de traitement sera octroyée en fonction de votre niveau de diplôme.

Votre expérience utile ainsi que vos qualifications seront prises en compte (pour un maximum de 10 ans d'ancienneté si votre occupation relève du secteur privé) pour la détermination de votre rémunération.

La connaissance des engins agricoles et la capacité à les manipuler sont exigées.

Votre horaire : Temps plein (38 heures/semaine)

Lundi : 8H – 12H et 12H30 – 16H30

Mardi : 7H30 – 12H et 12H30 – 16H30

Mercredi : 7H30 – 12H et 12H30 – 16H30

Jeudi : 7H30 – 12H et 12H30 – 16H30

Vendredi : 7H30 – 12H30

Avantages :

- Barèmes RGB à 101 %
- Allocation de fin d'année au montant maximum

- Assurance hospitalisation à tarif avantageux
- Affiliation au service social collectif
- Intervention pour les parcours à bicyclette du domicile
- Remboursement des titres de transport en commun à 100 %
- Possibilité de suivre des formations
- 2^e pilier de pension

Niveau de traitement : E2 (sans qualification), D2 (niveau secondaire inférieur) ou D4 (niveau secondaire supérieur)

Exemple pour un ouvrier en début de carrière isolé sans charge de famille (montants nets) :

E2	2.202,47 €
D2	2.236,50 €
D4	2.233,38 €

Pour un ouvrier avec 10 ans d'ancienneté (montants nets) :

E2	2.248,67 €
D2	2.340,88 €
D4	2.397,74 €